



**du lundi
3 juin au
dimanche
30 juin
2019**

**ENTRE LES PONTONS
DE LA GRIMAUDIÈRE
ET DE GACHET**

**Du lundi au vendredi de 7h30 à 9h00
et de 16h15 à 18h45... toutes les 15 minutes
Le dimanche de 15h à 19h... toutes les 30 minutes
et à la demande**

ENVIRONNEMENT

SEMAINE DE LA MARCHÉ ET DU VÉLO : ET SI ON DÉLAISSAIT LA VOITURE POUR FRANCHIR L'ERDRE ?

Dans le cadre de "la Semaine de la marche et du vélo", voici une initiative qui incite à opter pour d'autres alternatives que la voiture pour franchir l'Erdre.

Mis en ligne le 07 juin 2019

FRANCHIR L'ERDRE

À PIED OU À VÉLO



VOUS HABITEZ ET TRAVAILLEZ DE CHAQUE CÔTÉ DE L'ERDRE ?
prenez le bateau, c'est pratique et c'est magique !

du lundi
3 juin au
dimanche
30 juin
2019

**ENTRE LES PONTONS
DE LA GRIMAUDIÈRE
ET DE GACHET**



Du lundi au vendredi de 7h30 à 9h00
et de 16h15 à 18h45... toutes les 15 minutes
Le dimanche de 15h à 19h... toutes les 30 minutes
et à la demande

**SANS RÉSERVATION
PARTICIPATION FINANCIÈRE LIBRE**
INFO : 02 51 86 62 19

<https://tinyurl.com/franchirlerdre2019>

COLLECTIF FRANCHIR L'ERDRE : AFUL Chantrerie, Entreprises de la Chapelle-sur-Erdre (ECE), Erdre pour tous, Fédération des amis de l'Erdre, GIE La Fleuriaye, Nantes Métropole, Place au vélo, Ville de Carquefou, Ville de la Chapelle-sur-Erdre, Vivre à Gachet, avec l'aide de l'ADEME et de CLIMAT.



Le collectif Franchir l'Erdre organise pour la deuxième année consécutive une expérimentation sur le franchissement de l'Erdre. Cette action aura lieu en juin prochain. Elle a pour but de proposer une autre alternative que la voiture au franchissement de l'Erdre, particulièrement lorsqu'on habite sur Treillières et qu'on travaille sur Carquefou ou Nantes-La Chantrerie.

[Retrouvez tous les détails de l'opération en cliquant sur ce lien](#)



RETOUR À LA LISTE





Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, urbanisme : premier samedi du mois.